



CONSEIL COMMUNAL III

Lycée - Peylanne
Plume la Poule



COMPTE-RENDU DE LA REUNION RESTREINTE DU 25 NOVEMBRE 2021

REQUALIFICATION DE LA PLACE PEYLANNE

Madame CHADEBOST, Présidente du Conseil Communal 3, Le Lycée, Peylanne, Plume la Poule et Madame FABRE-TABOURIN 1^{ère} Adjointe au maire en charge des grands projets de Ville animent la séance de travail du jour.

Il est à noter la présence de Monsieur TENIE, représentant le bailleur de la résidence Frédéric SEVENE qui jouxte la place.

Dans le cadre du programme de réaménagement de places publiques engagé par la Ville de Talence, la place Peylanne a été choisie pour être l'une des premières à bénéficier d'une rénovation.

La réunion de ce soir a pour but de présenter la démarche et de consulter les Conseillers Communaux et les riverains qui ont déjà travaillé le sujet dans le cadre du groupe de travail « qualité de vie ».

Ce projet s'enrichira de l'avis des riverains qui sont les premiers usagers de ce lieu. Aussi, il a été décidé d'écouter les riverains, d'identifier comment ils vivent cet espace et ce qui lui manque. L'objectif est de faire ressortir les usages à conserver et ceux à créer pour cette place. La démarche employée par le groupe de travail « qualité de vie » qui a associé des riverains pour établir un diagnostic du lieu est parfaitement compatible avec la démarche souhaitée par la Ville contenue dans le diaporama projeté ci-joint.

Le constat des riverains porté par le groupe de travail du Conseil communal est le suivant :

Cette place trop bétonnée (présence de jardinières en béton) est peu fréquentée.

En effet, elle doit devenir un lieu de vie, de détente et de rencontre sur lequel la végétalisation doit être renforcée et le sol désimperméabilisé le plus possible.

Il est d'ailleurs demandé le maintien d'un espace libre pour permettre l'organisation des repas de quartiers.

Pour renforcer la convivialité, pourquoi ne pas planter une haie le long de la rue Bontemps pour couper la visibilité.

De même, ils préconisent la pose d'un mobilier urbain (table, bancs) adapté à la configuration de la place (les panneaux d'expression libre et la poubelle doivent être maintenus).

L'ensemble de leurs préconisations va être intégré par les services de la Ville pour élaborer les propositions d'aménagement de la place.

Le groupe de travail trouverait pertinent d'intégrer également dans la requalification, la parcelle située de l'autre côté de la rue Zubieta. Est-il possible de mutualiser l'aménagement de cet espace ?

Monsieur TENIE représentant le bailleur propriétaire de la résidence Frédéric Sévène considère que cette possibilité est envisageable. Sa société n'a prévu que de réaliser un complément de places de stationnement sur le fond de la parcelle le long des habitations. Cela laisse libre le reste du terrain pour un renforcement de la végétalisation et des plantations.

Le projet de requalification de la place et de rénovation de la résidence Sévène sont parfaitement compatibles et pourront être réalisés simultanément.
Les services de la Ville vont donc intégrer cette parcelle dans leur étude tout en déterminant le cadre juridique nécessaire pour son aménagement.

Pour rappel, 20 000 euros du budget de la ville sont prévus pour la réalisation de ce projet avec l'éventuelle possibilité d'un complément qui serait alloué par le Conseil Communal 3 sur son propre budget. La restitution des propositions d'aménagement sera présentée en réunion publique le 20 janvier 2022, espace Mauriac.

Un 2^{ème} sujet est abordé en suivant par le Conseil Communal ; il s'agit du projet porté par les habitants de la résidence Michel Montaigne et par le groupe de travail du Conseil Communal qui vise à végétaliser et rendre plus convivial l'espace vert situé à l'angle des rues Blumerel et Herriot.

L'idée est de planter une haie et des arbres, de poser des bancs, des tables et des pergolas pour le rendre plus convivial. Ce sont les habitants de la résidence qui entretiendraient le site.
Un devis a été demandé aux services environnement et paysages de la Ville pour une prise en charge financière de l'aménagement par le Conseil Communal.
Les Conseillers Communaux se prononceront sur ce projet lors de la prochaine réunion prévue le 8 décembre 2021.